

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent  
Sous-direction Technique Opérationnelle

Réf: AT/DOT-46/SDTO/DRT/ 020 / 2020

08 MARS 2020

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

ETB TOUMI MOHAMED

Cite 05 Juillet  
Batiment 41  
ELDJALFA.

2<sup>ème</sup> = MISE EN DEMEURE.

Projet : travaux de génie civil, soufflage et pose de câble à fibre optique.

- Vu le bon de commande N° 190209 du 03/12/2019
- Vu le marché N° 32/2019 ayant l'objet travaux de génie civil, soufflage et pose de câble à fibre optique Liaison Poste El Malah – Hassi El Ghella.
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 93 du 06/11/2019 notifié.
- Vu les anomalies constatés lors des visites de chantier cités ci-après :
  - 1- Remise en état du micro-tranché non achevé ; manque bitume au niveau de la route 1<sup>er</sup> évitement sortie El Malah et au niveau de l'évitement à l'entrée de Hassi El Ghella.
  - 2- Travaux de soudure des tubes galvanisés non achevés au niveau du pont et manque de brides de fixation de ces tubes.
  - 3- Accotement à régler par compactage et nivellement conformément aux recommandations de la Direction des Travaux Publics.

A ces effets :

L'Entreprise **ETB TOUMI MOHAMED** représenté par son gérant est mise en demeure, pour reprendre ces travaux et lever ces réserves dans un délai de **8 jours**.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.

